

Les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario



Techniques de dissuasion saisonnières pour les propriétaires d'une résidence ou d'un chalet sis au bord d'un lac

Eric Drasser

Ian Parsons, Service canadien de la faune



Les bernaches du Canada sont de magnifiques oiseaux et, jusqu'à récemment, la vue d'une volée formant un V dans le ciel du printemps était bien accueillie par tout le monde. Toutefois, les bernaches qui nichent dans les zones tempérées, comme dans le sud de l'Ontario, sont devenues des résidentes importunes de certaines propriétés sises au bord d'un lac.

Les conflits entre les gens et les bernaches du Canada surviennent lorsque les propriétaires fonciers sont incapables de dissuader les oiseaux d'élire domicile sur leur propriété, chaque printemps. Une fois que les bernaches ont niché avec succès, elles ont tendance à retourner les années suivantes, en nombres croissants.

Les groupes de gros oiseaux qui viennent se nourrir sur une propriété peuvent être tout simplement des visiteurs importuns, ou il est possible que les gens soient préoccupés par les dommages causés par l'alimentation ou par l'abondance des fientes d'oiseaux. Si les propriétaires fonciers s'objectent à la présence des oiseaux, la meilleure approche consiste à utiliser des moyens de dissuasion opportuns et saisonniers afin d'empêcher les bernaches de s'installer sur la propriété.

Les bernaches du Canada **nichant dans les régions subarctiques** se reproduisent et élèvent leurs petits dans des régions septentrionales éloignées, s'arrêtant dans le sud de l'Ontario pour se reposer et se nourrir durant les migrations printanière et automnale. Ces bernaches migrent entre les lieux de reproduction estivaux des régions de muskegs et de toundra du nord du Canada et leurs aires d'hivernage aux États-Unis.

Les bernaches du Canada **nichant dans les zones tempérées** vivent et se reproduisent dans le sud de l'Ontario. Certaines peuvent se diriger vers l'est des États-Unis pour l'hiver si la neige et la glace recouvrent leurs aires d'alimentation et de repos. Un grand nombre resteront dans le sud de l'Ontario toute l'année. L'accroissement de la population de ces bernaches nichant dans les zones tempérées, ainsi que de leur aire de répartition, a donné lieu à des conflits accrus avec les gens, particulièrement près des plans d'eau.



Environnement
Canada

Environment
Canada



Pour faire une demande de permis, communiquez avec l'agent des permis en composant le (905) 336-4464.

Tout est dans le choix du moment

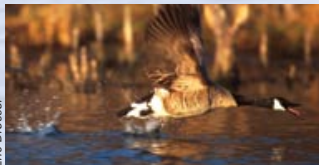
IL N'EXISTE PAS DE SOLUTION UNIQUE pour éloigner les bernaches du Canada d'une propriété sise au bord d'un lac. Cependant, des techniques opportunes de dissuasion peuvent suffire à encourager les bernaches à nicher ailleurs. Prenez le temps de repérer les sites potentiels de nidification et d'élevage sur la propriété, et préparez-vous à décourager les oiseaux aussitôt qu'ils arrivent – *dès le mois de février*. Surveillez les sites potentiels des nouveaux arrivés et agissez immédiatement. Les oiseaux sont extrêmement réticents à aller s'installer plus loin une fois qu'ils ont commencé à perdre leurs plumes de vol, au début de juin.

À long terme, un habitat de nidification et d'élevage attirant continuera à attirer les bernaches chaque année. Il sera peut-être nécessaire de modifier l'habitat, de même que les moyens de dissuasion saisonniers, pour décourager plus efficacement les bernaches au fil du temps.

Si les bernaches réussissent à établir un nid, ne le détruisez pas. C'est contraire à la loi, et il est fort probable que les bernaches en reconstruiront un autre tout près.

Signalez les bagues fixées aux pattes 1 800 327-2263

Veillez appeler pour signaler les numéros de bague des oiseaux. Le Service canadien de la faune fixe une bague à plus de 3 000 bernaches chaque année dans le sud de l'Ontario. Les signalements de bague appuient les décisions en matière de surveillance et de gestion des populations d'oiseaux.



Eric Dresser

Les bernaches du Canada : Protégées par la loi

La bernache du Canada est un oiseau migrateur, protégé en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs du Canada*. Le Service canadien de la faune, qui fait partie intégrante d'Environnement Canada, gère les questions de la faune qui sont la responsabilité du gouvernement fédéral, notamment la protection et la gestion des oiseaux migrateurs.

La loi interdit de perturber, d'endommager ou de détruire les nids ou les œufs des bernaches du Canada. Cependant, il est possible de se procurer des permis spéciaux auprès du Service canadien de la faune pour l'utilisation de techniques de dissuasion acceptables. Pour faire une demande de permis, communiquez avec l'agent de permis en composant le (905) 336-4464.

Techniques de dissuasion saisonnières

RÉDUISEZ L'ATTRAIT du site pour les bernaches du Canada nicheuses. Les étendues gazonnées près de l'eau fournissent un habitat idéal aux bernaches du Canada. Ces oiseaux brouteurs se nourrissent principalement d'herbes courtes comme celles que l'on retrouve sur les pelouses, sur les terrains de golf et dans les parcs. En outre, les bernaches préfèrent une bonne visibilité pour détecter les prédateurs. Elles se nourrissent dans les espaces découverts offrant un accès bien dégagé aux étangs, aux lacs ou au marais. Les plages, les cours et les quais adjacents fournissent un lieu sûr pour le lissage et le repos.

• Modifier le gazon

C'est un fait : les bernaches du Canada privilégient les pelouses bien entretenues. Laissez le gazon adjacent à un cours d'eau pousser un peu plus haut ou plantez des herbes hautes et grossières qui attireront moins les bernaches.

• Obstruer le rivage

Maintenez une zone tampon riveraine non tondue, composée d'herbes, d'arbustes et de fleurs sauvages. Obstruez l'accès des oiseaux au rivage au moyen de clôtures basses ou de murs de roches. Les barrières naturelles comprennent les arbres, les haies ou des arbustes très serrés près des rivages des lacs, des étangs, des zones humides et des cours d'eau.

• Décourager la nidification au moyen de techniques d'« effarouchement »

Perturbez les oiseaux dès leur arrivée pour les dissuader de s'installer sur la propriété. Parmi les techniques à court terme, mentionnons les effaroucheurs acoustiques, les lampes stroboscopiques, des cris de

détresse enregistrés et l'utilisation de chiens dressés. Combinez les techniques (p. ex., le bruit et la lumière) et variez continuellement l'ordre; sinon, les oiseaux s'adapteront rapidement à la perturbation. De nouvelles technologies, telles que les lasers à main conçus spécialement pour effrayer les oiseaux, sont disponibles. Les propriétaires fonciers voudront peut-être consulter un professionnel de la faune.

• Se procurer un permis pour l'utilisation d'une arme à feu

Un permis du Service canadien de la faune est requis pour cette technique. Là où les règlements municipaux le permettent, des permis peuvent être délivrés pour autoriser l'utilisation d'une arme à feu comme effaroucheur acoustique pour perturber les bernaches. Le demandeur doit démontrer que d'autres techniques ont été essayées en vain.

• Se procurer un permis pour la stérilisation des œufs

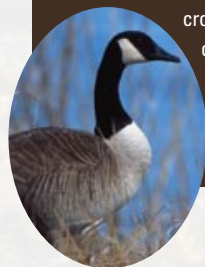
Un permis du Service canadien de la faune est requis pour cette technique. Si les oiseaux ont niché, utilisez cette technique dans les 10 jours qui suivent la ponte du dernier œuf. Stérilisez les œufs en les enduisant d'une huile minérale ou végétale non toxique. Ou encore, secouez les œufs pour détruire l'embryon en voie de développement. La bernache continuera de couvrir ses œufs au-delà de la date d'éclosion normale et n'effectuera pas une ponte de remplacement.

• Ériger des barrières temporaires

Éloignez les couvées (adultes et oisons) des zones désignées au moyen de barrières temporaires. Les clôtures basses munies de « Birdscare-Flash-Tape », de bandes flottantes de ruban Mylar brillant ou d'un autre matériau très visible peuvent repousser les bernaches. Placez la barrière à la hauteur des bernaches et des oisons entre l'eau et la zone à protéger. Les adultes peuvent voler par-dessus la barrière, mais les oisons ne suivront pas – et les adultes ne laisseront pas leurs petits derrière.

Gestion de la population

Le Service canadien de la faune estime qu'il y a plus de 400 000 bernaches du Canada nichant dans les zones tempérées en Ontario aujourd'hui, soit beaucoup plus que cela n'aurait été le cas en l'absence de toute ingérence humaine. Dans certaines régions, la population croissante de bernaches peut être à l'origine de conflits, de dégâts et de dommages pour les parcs communautaires, les propriétés de loisirs ou agricoles ainsi que les résidences et chalets sis au bord d'un lac.



Eric Dresser

Le Service canadien de la faune a recours à diverses mesures pour gérer la population:

- **enquêtes périodiques** pour surveiller la taille et l'aire de répartition de la population;
- **baguage des pattes** pour suivre le taux de survie des individus, leurs déplacements et le nombre récoltés;
- **avis et permis** aux propriétaires fonciers pour amoindrir les conflits avec les bernaches du Canada;
- **règlement de chasse** (saisons et limites de récolte) pour fournir des possibilités de récolte et limiter la croissance de la population.

www.on.ec.gc.ca/faune



Walter B. Fechner

Comprendre les bernaches du Canada

Histoire en bref

D'après les comptes rendus des explorateurs du 17^e siècle, les bernaches du Canada faisaient partie intégrante de la faune initiale de la région et elles abondaient dans l'extrême sud-ouest, où les prairies et les zones humides couvraient des centaines de kilomètres carrés. Vers la fin du 18^e siècle, les colons défrichèrent la plupart des forêts dans la région du sud de l'Ontario (intérieur) améliorant ainsi l'habitat de la bernache. On chassait la faune locale pour soutenir les familles croissantes. Les récoltes sans restriction ont réduit considérablement les populations de bernaches et, au tournant du 20^e siècle, les bernaches du Canada avaient disparu de presque toute leur ancienne aire de reproduction dans le sud de l'Ontario.

Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et les agents de protection de la nature de la localité ont réintroduit les bernaches du Canada dans le sud de l'Ontario. Une combinaison de facteurs ont contribué au succès de ces efforts. Les pelouses, terrains de golf, cultures agricoles et parcs bien entretenus, flanqués d'un étang ou d'un cours d'eau, fournissaient un habitat de reproduction idéal. Peu de prédateurs restèrent dans la région. En outre, les bernaches ont une remarquable capacité d'adaptation. On a signalé des cas de bernaches nichant dans des arbres, des fossés sur le bord de la route, des aires adjacentes à des piscines et même sur des toits plats.

Rudiments de biologie

REPRODUCTION : La plupart des couples de bernaches du Canada s'accouplent pour la vie, mais si le compagnon meurt, un nouveau sera choisi. Les bernaches du Canada se reproduisent habituellement pour la première fois au cours de leur troisième année. De nombreuses bernaches vivent plus longtemps que 10 ans et certaines atteignent même 25 ans. Les couples cherchent les sites de nidification durant les premiers jours chauds de février. À la mi ou fin mars, la plupart des couples ont une arène de reproduction bien établie et commencent à pondre des couvées de deux à huit oeufs.

NIDIFICATION : À la mi-avril, la plupart des femelles sont assises sur leur nid. Les sites privilégiés sont ceux situés près de l'eau, tels que les petites îles et les rivages des étangs et des zones humides. Pendant la nidification, il est possible que les bernaches, pour défendre leur nid, se montrent

agressives à l'égard des gens ou des animaux familiers. Si les nids sont détruits, les bernaches tenteront peut-être d'effectuer une ponte de remplacement tout près.

ÉLEVAGE : Des conflits entre les propriétaires fonciers et les bernaches surviennent souvent à la fin du printemps et au début de l'été, alors que les bernaches élèvent leurs petits et se nourrissent abondamment. La période de pointe de l'éclosion est au début de mai. Pour élever une couvée, il faut davantage de sécurité et de nourriture accessible; les couples adultes déplacent donc parfois les oisons à quelque distance. Les sites de haute qualité peuvent attirer plusieurs groupes familiaux.

MUE : Quelques semaines après l'éclosion des oisons, les bernaches adultes perdent leurs plumes de vol, et donc leur faculté de voler pendant un maximum de six semaines. Pendant cette période, les adultes sont vulnérables et très réticents à quitter l'aire d'élevage et de mue. À la mi-juillet, de nombreux oisons et adultes peuvent voler. À la fin de juillet, la plupart des bernaches se déplacent vers des aires de repos sur de plus grands plans d'eau, d'où elles s'envolent quotidiennement pour se nourrir. Si l'aire d'élevage-mue fournit de la nourriture, de l'eau et de la sécurité, certains groupes familiaux peuvent y rester jusqu'au début de septembre.

MIGRATION AUTOMNALE : Les bernaches nichant dans les zones tempérées sont rejointes à l'automne par les bernaches se reproduisant des régions subarctiques en migration. La durée de séjour des migrants du nord est fonction des conditions météorologiques, de la disponibilité de nourriture et de la pression de chasse locale. La période de pointe va habituellement de la mi à la fin octobre. Au début de décembre, la plupart de ces bernaches se sont envolées vers le sud. Si les conditions hivernales se manifestent au début ou à la mi-décembre, de nombreuses bernaches nichant dans les zones tempérées se dirigeront également vers le sud des États-Unis, certaines se rendant aussi loin que le Tennessee.



Glen Barrett, Service canadien de la faune



Communiquez avec le **Service canadien de la faune**

Par la poste :

Service canadien de la faune
465, promenade Gideon, C.P. 490 (succursale Lambeth)
London ON N6P 1R1

Service canadien de la faune
49, promenade Camelot, Nepean ON K1A 0H3

Par téléphone :

London : (519) 472-1406 Nepean : (613) 952-2405

Par télécopieur :

London : (519) 472-3062 Nepean : (613) 952-9027

Par courriel :

Wildlife.Ontario@ec.gc.ca

La Grande bernache du Canada est la sous-espèce de bernache du Canada la plus courante dans le sud rural de l'Ontario.